



DIRECTION GENERALE



Kinshasa, le 04/02/2026

N/Réf. : DG/DF/DIREC/GU/16922/2026

BIOME CONGO SARL
167, av ENSEIGNEMENT, C/Kasa-vubu,
V/Kinshasa, P/Kinshasa
à Kinshasa/Kasa-vubu

Concerne : Transmission Certificat d'Immatriculation à l'INPP.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous transmettre en annexe le certificat d'immatriculation de votre entreprise à l'INPP sous le numéro **148743,00**.

A cet effet, nous attirons votre attention sur un ensemble d'obligations auxquelles vous êtes désormais soumis, notamment :

1. Rappeler ce numéro, dans toute correspondance ou tout document à adresser à l'INPP.
2. Souscrire une déclaration mensuelle des rémunérations et y joindre l'ensemble des éléments des rémunérations.
3. Verser la cotisation y relative dans les dix jours qui suivent le mois au cours duquel les rémunérations sont dues.
4. Informer l'Administration de l'INPP de tout changement d'adresse physique, toute suspension ou cessation d'activités.
5. Se soumettre aux contrôles périodiques initiés par l'INPP et répondre dans le délai à ses demandes de renseignements sur tous les documents contenant des éléments des rémunérations.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur de Recouvrement a.i.,

Gérard Titus NKULI BEFUY.

Le Directeur Financier a.i.

Cosman MYU KALEM.